Le transport scolaire

Le Conseil Départemental du Val-d'Oise accorde des subventions pour les titres de transport scolaires.



La carte Imagine R

La carte Imagine R permet l'utilisation de tous les transports en commun (à l'exception des navettes Orlyval, des TGV en Ile-de-France et des réseaux ferrés hors Ile-de-France), tous les jours, autant de fois que nécessaire partout en Ile-de-France.

Le forfait Imagine R est réservé aux collégiens, lycéens et étudiants résidant en Ile-de-France.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le Conseil Départemental accorde une subvention de 192 € aux familles des collégiens.

Pour obtenir une carte Imagine R, il suffit d'effectuer sa demande en ligne sur imagine-r.com.

La Carte Scolaire Bus (CSB)

La CSB permet d'effectuer un aller-retour unique quotidien entre le domicile et l'établissement scolaire de l'élève sur une ligne régulière de bus agréée OPTILE (origine-destination déterminée pour l'année scolaire).

Le prix de la CSB a été fixé, pour l'année scolaire 2021-2022, à 107 € (hors frais de dossiers de 12 € soit 119 € au total)

Pour bénéficier de la CSB, il faut remplir les critères suivants :

- être scolarisé dans un établissement, public ou privé sous contrat d'association, pour suivre un enseignement du premier ou du second degré ou dans un CFA dans une classe de préparation à l'apprentissage ; être scolarisé avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire ;
- être âgé de moins de 18 ans ;
- résider dans le Val d'Oise et être scolarisé en Ile-de-France ;
- fréquenter un établissement situé à une distance au moins égale à 3 km de son domicile ;
- ne pas être apprenti, en alternance (formation rémunérée, contrat de travail).

La carte Scol R

Lorsqu'il n'existe pas de lignes régulières des Circuits Spéciaux Scolaires (CSS) peuvent être mis en place par un organisateur de transport local.

Les circuits spéciaux sont réservés, exclusivement, aux élèves scolarisés dans des établissements des premier et second degrés.

Ils sont accessibles par une carte nominative nommée Scol R. Elle permet d'effectuer un aller-retour unique entre le domicile et l'établissement scolaire de l'élève, déplacement déterminé pour l'année scolaire.

Le prix de la carte Scol R a été fixé, pour l'année scolaire 2021-2022, à 24€ pour les élèves du 1er degré scolarisés hors Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) et à 97 € pour les élèves du second degré.

La carte Scol R est gratuite pour les élèves du 1er degré scolarisés en RPI.

Liens utiles
En savoir plus sur valdoise.fr
En savoir plus sur la carte imagine R
En savoir plus sur la Carte Scolaire Bus